

ZONES DU PLU

- | |
|---|
| UA (cœur de village) |
| UH (hameaux historiques, pas de densification prévue) |
| UB (quartier d'urbanisation récente en continuité du village d'Ordan) |
| UC (hameaux/quartiers et extensions urbaines récentes, densification autorisée) |
| UD (quartiers récents, pas de densification prévue) |
| UE (secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales) |
| UL (secteur dédié à l'hébergement touristique de plein air) |
| Ueq (secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif et services publics) |
| US (secteur correspondant au Foyer Castel Saint-Louis) |
| AUa (zone à urbaniser - 1ère tranche) |
| AUb (zone à urbaniser - 2ème tranche) |
| AU0 (zone à urbaniser fermée) |
| A (zone agricole) |
| Aac (STECAL relatif au chenil de la SPA) |
| Aae (STECAL relatif à des projets d'activités économiques) |
| Aas (STECAL relatif à des silos agricoles) |
| Abt (STECAL relatif au ball-trap) |
| Aag (STECAL relatif aux sièges d'exploitation agricole) |
| Ap (secteur agricole de protection paysagère) |
| N (zone naturelle) |
| Np (secteur naturel de protection paysagère) |
| Nzh (secteur de zones humides identifiées) |
| Nh (zone d'implantation des constructions isolées) |

PRESCRIPTIONS

- Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation**
- ★ Bâtiment remarquable à préserver (art. L151-19 du CU)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L151-11 2° du CU)
 - ★ Mare identifiée à préserver (art. L.151-23 du CU)
 - Arbre remarquable à préserver (art. L151-23 du CU)
 - ▒ Espace Boisé Classé (art. L113-1 du CU)
 - ▒ Elément de Paysage Identifié (art. L151-19 et L151-23 du CU)
 - ▒ Zone humide identifiée à préserver (art. L151-23 du CU)
 - ▒ Emplacement Réserve

NUMÉRO	DÉNOMINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Aménagement routier de sécurité	Conseil Départemental	5800
2	Elargissement de la voie communale d'Ordan - largeur : 3 m	Commune	355
3	Création d'une aire de stationnements	Commune	1700
4	Elargissement du chemin rural de Mézerac - largeur : 3 m	Commune	1400

INFORMATIONS

-  Zone inondable (CIZI et espace tampon des cours d'eau)
-  Site archéologique

* *STECAL: Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées*

GERS
ORDAN-LARROQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'oeuvre

Cabinets d'urbanisme

AMENA-Etudes

Abstract

Approuvée le

Exécutoire le

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

 $1/5000e$

4.2.4



Source du cadastre : cadastre.data.gouv.fr (données EDIGEO mises à jour le 1er octobre 2019).

N